



Paris, le 15 mars 2023

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
et Directeurs Comptables et Financiers des Caf  
Mesdames et Messieurs les Responsables des  
Centres de ressources

**Objet : Prestation de service Vacances : liste et fiches détaillées des structures  
retenues pour l'année 2023**

Mesdames, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs Comptables et Financiers,  
Mesdames, Messieurs le responsables de Centres de ressources,

#### **SYNTHESE**

La présente information technique fournit en annexe la liste des 69 structures de vacances retenues pour la Ps Vacances au titre de l'année 2023.

Les modalités applicables à la Ps Vacances pour l'année 2023 restent identiques à celles de 2022 telles qu'elles sont définies dans la circulaire [2021-015](#) du 9 décembre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier, Madame, Monsieur le Responsable du Centre de ressources, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur général délégué  
chargé des politiques familiales et sociales**

La Ps vacances permet, depuis 2005, de soutenir les structures de vacances qui mettent en place des moyens spécifiques dédiés à l'accueil de familles fragilisées ou en difficulté bénéficiant, en amont du séjour, d'un accompagnement dans le cadre d'un projet social.

Afin d'augmenter significativement les départs en vacances des familles potentiellement concernées et d'améliorer la couverture territoriale des structures de vacances pouvant les accueillir, le Conseil d'administration de la Cnaf a adopté de nouvelles modalités de financement de cette prestation en sa séance du 3 novembre 2021.

Ces nouvelles modalités, applicables à compter de l'année 2022, restent inchangées pour 2023. Elles sont détaillées dans la circulaire 2021-015 du 9 décembre 2021.

### **Rappel de la place du référent de la structure vacances dans le parcours « vacances » de la famille**

Pour rappel, les structures de vacances engagées dans le dispositif doivent répondre à un certain nombre de critères, dont la désignation d'un référent joignable avant et pendant le séjour des familles par les différents acteurs chargés de leur accompagnement (porteurs de projet : travailleurs sociaux des Caf ou association...). Cette prise de contact entre les porteurs de projet qui accompagnent les familles en amont du départ et les centres de vacances constitue un élément essentiel au bon déroulement des séjours pour les familles, ainsi qu'à leur évaluation.

Il est notamment indispensable que les familles soient informées, avant leur départ, des différents services et activités proposés par les structures de vacances, de leur localisation (centre-ville, isolé) ainsi que de leur règlement intérieur (horaires d'arrivées, etc.) et des modalités d'accompagnement qu'elles proposent.

### **Le rôle de la Caf dans la mise en œuvre du dispositif**

L'enjeu est de promouvoir cette offre de service en direction des familles concernées mais surtout des travailleurs sociaux de la Caf et des partenaires en charge de les accompagner.

L'action des professionnels des Caf dans le déploiement et l'accompagnement de la Ps Vacances constitue un facteur de réussite au projet.

En effet, les familles concernées doivent être accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet de vacances, soit par les Caf (par l'intermédiaire des travailleurs sociaux), soit par un autre porteur de projet identifié (centre social, association, etc.).

De ce fait, comme l'année dernière, il vous appartient :

- D'informer vos travailleurs sociaux et porteurs de projets en local sur le dispositif Ps Vacances, ses structures de vacances partenaires (transmission des listes et coordonnées des référents) et ses modalités opérationnelles notamment en matière d'accueil et d'accompagnement ;
- De les accompagner dans leurs démarches de préparation au départ en vacances de familles.

Vous veillerez donc, pour les familles accompagnées par les porteurs de projet et travailleurs sociaux des Caf, à ce que la prise de contact préalable avec les référents des structures de vacances pour préparer le séjour des familles ait bien lieu.

**Vous trouverez en annexe de la présente information technique la liste des 69 structures de vacances retenues pour la Ps au titre de l'année 2023.** Cette liste comprend les coordonnées de chaque référent qui peuvent être contactés pour préparer et accompagner l'accueil des familles. Vous trouverez également les fiches descriptives des services et activités proposées par chaque centre.

Annexe : Liste des centres agréés Psv 2023